

Communiqué de presse

Berne, le 22 septembre 2015

Coupes inacceptables dans l'aide sociale

AvenirSocial, l'association suisse des professionnel-le-s du travail social, regrette la décision communiquée hier par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) au sujet de la révision des normes d'aide sociale. Les différentes restrictions décidées risquent de conduire à une péjoration des conditions de vie de plusieurs groupes cibles, en particulier des enfants.

Punir les groupes particulièrement vulnérables

La présente révision n'apporte aucune amélioration aux vues des professionnel-le-s du travail social et rendra la lutte contre la pauvreté encore plus difficile en Suisse. Sous prétexte d'économiser, le renforcement des sanctions et les coupes auprès des jeunes et des familles nombreuses vont dans la mauvaise direction et ne font que punir des groupes de population particulièrement vulnérables, en particulier des enfants. Cette décision tombe alors que le Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant vient, dans ses dernières recommandations finales à la Suisse, de souligner la nécessité de développer les prestations pour les familles pour maintenir un niveau de vie suffisant¹.

Durcissement des sanctions

AvenirSocial s'est déjà prononcé sur la question des sanctions dans un positionnement en 2014. Pour l'association des professionnel-le-s du travail social, lorsqu'une situation de détresse est attestée, une sanction (réduction ou suppression totale des prestations) qui affecte le minimum vital n'est pas conforme aux droits humains et doit, de ce fait, être refusée².

Dans la présente révision, les sanctions financières maximales seront doublées (actuellement 15% du forfait pour l'entretien, 30 % dès le 01.01.16), ce qui constitue une étape supplémentaire en vue de la criminalisation des personnes à l'aide sociale et est inacceptable aux yeux des professionnel-le-s du travail social.

Evaluer les impacts de cette révision

AvenirSocial appelle la CSIAS et la CDAS à baser les développements de l'aide sociale sur des constats scientifiques clairs et fondés, plutôt que de répondre à une chasse aux sorcières contre les personnes en situation de précarité.

AvenirSocial suivra de près la mise en oeuvre de ces normes et s'appuiera pour ce faire sur l'expertise de ses membres. Elle demande qu'une évaluation scientifique soit menée sur l'impact de cette révision. L'association des professionnel-le-s du travail social s'engage pour plus de justice sociale. Elle plaide pour la mise en place d'une politique luttant contre la pauvreté, et pas contre les pauvres.

En cas de questions, merci de vous adresser à

- Emilie Graff, co-secrétaire générale AvenirSocial, Tel. 031 380 83 08 (F)
- Stéphane Beuchat, co-secrétaire général AvenirSocial, Tel. 079 778 34 12 (D)

¹ Voir <http://www.netzwerk-kinderrechte.ch/fileadmin/nks/aktuelles/ngo-bericht-UN-ausschuss/ConcludingObservationsSwitzerlandFR.pdf>

² Voir http://www.avenirsocial.ch/fr/cm_data/Sanctions_aidesociale_PositionAS_F.pdf